

1 - une fois élus, comment comptez-vous vous impliquer sur ce dossier ?

La considération, la concertation et la défense de projets de territoire doivent guider toute action publique. Et nous placerons dans cette optique.

Une fois la décision du juge connue concernant le PLU et le permis de construire, il sera nécessaire de concerter et de trouver une solution pour que le site reste accessible à tous.

2 - Quel projet défendez-vous pour l'île de Berder ?

Un projet partagé, ouvert, qui prenne en compte la richesse écologique et la biodiversité du site.

Pour autant nous sommes opposés à la privatisation au profit de seulement quelques personnes.

3 – Pourquoi ?

L'île de Berder est un joyau morbihannais. C'est le rôle des élus de défendre l'intérêt général.

4 - Selon vous, quelle part devra y prendre le département ?

Il doit oeuvrer pour la création d'un parc départemental.

François Cardron

Candidat pour les départementales Vannes 3